

Mise en candidature pour un poste vacant dans le sous-secteur des énergies renouvelables et/ou efficacité énergétique au sein du conseil d'administration d'EnviroCompétences.

Montréal, le 9 avril 2021

EnviroCompétences est à la recherche d'un administrateur (entreprise) provenant d'une entreprise du sous-secteur **des énergies renouvelables, efficacité énergétique** pour un siège sur son conseil d'administration.

EnviroCompétences s'appuie sur des leaders bénévoles pour orienter la prise de décisions et sa bonne gouvernance (OBNL). La participation au conseil d'administration est une occasion unique de réseautage, de visibilité, et contribue au développement des compétences au travail de la filière environnementale et du développement durable ainsi que la promotion et l'intégration des bonnes pratiques en gestion des ressources humaines. Aucune cotisation annuelle n'est exigée. Les administrateurs siègent sur une base volontaire et sans rémunération.

Informations présentant l'organisme




Mission :

Développer et former la main-d'œuvre au service de l'environnement et du développement durable

Vision :

Maintenir notre rôle de chef de file en développement de la main-d'œuvre et des compétences au travail

Valeurs :

-  Notre Passion pour l'excellence, le service et les résultats.
-  Notre Engagement pour la réussite, le développement des ressources humaines et l'innovation.
-  Nos Comportements éthiques dans la rigueur, l'équité et l'intégrité.








Composition du conseil d'administration

Les affaires du Comité sectoriel, lequel comprend trois (3) catégories de membres, sont administrées par le Conseil d'administration composé de quinze (15) sièges actifs, dont au moins une personne désignée par chacune des organisations syndicales.

Membres votants :



Des entreprises, organisations ou associations d'entreprises œuvrant dans les sous-secteurs de l'industrie de l'environnement:

Positionnement de l'organisation

-  Équilibre budgétaire depuis les 15 dernières années
-  Santé financière
-  Gestion par projets
-  Politique de développement durable
-  Code d'éthique
-  Certifié ICI ON RECYCLE ! Niveau 2
-  Certifié entreprise ÉCORESPONSABLE^{mc}

EnviroCompétences dessert 4265 entreprises avec plus de 68 000 employés. Les sous-secteurs qui sont présents sont : air et changements climatiques, conciergerie, eau, énergies renouvelables, technologies propres, matières dangereuses et résiduelles, restauration après sinistre, services-conseils et laboratoires, sols, conciergerie etc.

RESPONSABILITÉS







-  **Un décideur/conseiller** : vous aurez à évaluer, approuver ou encore à faire modifier des politiques générales, des plans d'action et des budgets qui seront présentés par la direction générale.
-  **Un gardien** : de la mobilisation, des enjeux de vos secteurs respectifs et du développement de la main-d'œuvre dans le sens le plus large.

RÔLES ET MANDAT

Le Conseil administre l'organisme et les affaires du Comité sectoriel. Le Conseil exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées au cours d'une réunion dans le cadre de laquelle le quorum est respecté, ou au moyen de résolutions écrites et signées par tous les administrateurs du Comité.

Le Conseil peut former, s'il le juge à propos, des comités dont il désigne les membres, les mandats et la durée.






Sans restreindre ses pouvoirs, le Conseil prend notamment des décisions sur les sujets suivants :

-  L'adoption d'un plan d'action annuel ;
-  L'adoption du budget annuel ;
-  L'adoption du document de reddition de comptes ;
-  La possibilité d'adoption ou de modification des règlements ou politiques de gestion interne ;
-  La participation à l'exercice de la planification stratégique triennale ;
-  L'acceptation de chacun des projets du Comité sectoriel, ainsi que son budget et l'aspect financier, le cas échéant.







OBJECTIF D'UNE SAINTE GOUVERNANCE

Une bonne gouvernance a pour objectif d'accroître la solidité, la viabilité et la compétitivité des organisations. Le conseil d'administration est responsable de la mission, des grandes orientations et des objectifs du comité. Le comportement collectif des membres doit viser à ajouter de la valeur en travaillant avec la direction pour bâtir une organisation viable, efficace et solide.

Quelques réflexions sur le rôle du conseil d'administration :

-  Les interventions du conseil d'administration se situent dans le domaine de la stratégie et de la tactique. L'action relève de la direction générale.
-  Un membre du conseil d'administration doit faire des interventions compatibles avec son rôle de conseiller.
-  C'est collectivement et en réunion que le conseil d'administration détient son pouvoir. En effet, les membres d'un conseil d'administration sont en autorité que lorsque le conseil est en réunion, à moins qu'un mandat spécial soit donné par le conseil d'administration.
-  C'est durant les séances de travail que le conseil d'administration fait la mise en commun des informations utiles à l'exercice de son mandat.
-  Le conseil d'administration décide des orientations à la direction générale.

PROFIL RECHERCHÉ

-  Disponibilité et assiduité : être membre du conseil d'administration exige que les représentants soient présents et disponibles pour assister aux réunions (4 réunions annuelles, 1 à 2 journées supplémentaires en planification stratégique (aux 3 ans).
-  Participer à un projet spécial (comités spéciaux de projets)
-  Travailler pour
-  Intérêts et volonté : les membres doivent avoir une préoccupation pour le développement de la main-d'œuvre, des compétences et avoir un intérêt pour le domaine de la gestion des ressources humaines générale.
-  Bonne préparation : les membres devraient se préparer adéquatement aux réunions du conseil d'administration et des comités.
-  Solidarité : les membres du conseil d'administration doivent favoriser une approche décisionnelle par consensus. Les décisions et les orientations doivent mobiliser les membres autour d'enjeux et de compréhension commune

DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs siègent pour un mandat de deux ans. Le conseil d'administration se réunit physiquement 4 fois par année et tient des conférences téléphoniques au besoin.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour siéger au conseil d'administration doivent remplir et soumettre un formulaire de mise en candidature **avant le 30 avril 2021**. Celles-ci devront faire parvenir à EnviroCompétences, le formulaire dûment complété à la Directrice générale, Dominique Dodier (dominique.dodier@envirocompetences.org). Les candidatures seront évaluées ultérieurement.

Questions ?

Vous pouvez rejoindre Juliette Lopez au (514) 384-4999 poste 27 ou par courriel à juliette.lopez@envirocompetences.org